

Assemblée générale mixte du 29 avril 2022 à 10 heures

Ordre du jour

A titre ordinaire

1. Approbation des opérations et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021
3. Affectation du résultat,
4. Conventions réglementées,
5. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Valletoux,
6. Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration visée à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce,
7. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration visée à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce,
8. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général visée à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce,
9. Fixation du montant global annuel alloué aux Administrateurs en rémunération de leur activité conformément aux dispositions de l'article L.225-45 du code de commerce,
10. Approbation des informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce relatives aux rémunérations des mandataires sociaux,
11. Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Joël Séché, Président du Conseil d'administration,
12. Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Maxime Séché, Directeur Général,
13. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue du rachat par la Société de ses propres actions pour une durée de dix-huit (18) mois,

A titre extraordinaire

14. Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions pour une durée de vingt-quatre (24) mois
15. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, ou de sa Société Mère ou d'une Filiale, ou à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour une durée de vingt-six (26) mois,

16. Délégation de compétence au Conseil d'administration l'effet de décider l'émission d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, ou de sa Société Mère ou d'une Filiale, ou à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier), pour une durée de vingt-six (26) mois
17. Délégation de compétence au Conseil d'administration l'effet de décider l'émission d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, ou de sa Société Mère ou d'une Filiale, ou à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre visée au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier pour une durée de vingt-six (26) mois),
18. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société pour une durée de vingt-six (26) mois,
19. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne emportant renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription en faveur de ces derniers et à l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à ces derniers pour une durée de vingt-six (26) mois),
20. Plafond global des augmentations de capital,
21. Pouvoirs aux fins de formalités légales.

0o0

